



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Site : <http://www.ufuta.fr>

Mail : ufuta@ufuta.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION mardi 28 août 2018 Paris

Présents : Bernard BODIN, Françoise DAVID-SCIARA, Monique FALLEAU, Christian LATRY, Yvon LE GALL, Céline MENIL, Nicole PETITOT, Stéphane RAVAILLE, Marie-Denise RISS-COLY.

Représentés (pouvoir) : François AMBOLET, Claudine METTAIE,

Excusés : André LE POTTIER, Christine MIEGGE.

Préambule

L'Université Ouverte de Besançon a fait savoir qu'elle souhaitait se retirer de l'UFUTA. Le Président propose aux administrateurs d'accepter Nicole PETITOT en tant que personne qualifiée du Conseil d'administration pour les 2 ans à venir, sans droit de vote. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Approbation du compte rendu du CA du 25 juin 2018

ajout du vote concernant le statut de membre associé de l'Université Ouverte de Besançon

Contre : 0 Abstention : 0 Le compte rendu est **adopté à l'unanimité**

Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2018

Le projet présenté demande une relecture pour corrections (forme et orthographe)

2 remarques :

* mention de l'accueil de l'UIAD Grenoble invités

* Cotisation et génération mouvement : au point budget prévisionnel, seul le tableau à jour après décision a été pris en compte

2. Point financier

La question d'un plafonnement de la cotisation est posée : globalement le montant pour une structure peut paraître élevé alors que demander 0,60 € par an à chaque adhérent est peu en comparaison des services offerts par la structure.

Ce sujet est à mettre à l'ODJ du prochain CA

Quant au plafonnement du nombre de voix par structure pour les votes en AG, il est souhaitable de le maintenir afin de conserver les équilibres au sein de l'Union.

Le trésorier rappelle que le compte financier a été adopté au mois d'octobre 2017.

Il indique qu'il n'y a pas de changement par rapport au point précédent réalisé au mois de mai.

Le bilan est très proche du compte financier Il sera arrêté au 31 août de cette année.

Le montant des cotisations à ce jour s'élève à 22 994,20 € avec la cotisation de Nice (1918 adhérents)

Le Président a souhaité prévoir des provisions prélevées sur le fonds de réserve, permettant ainsi d'étaler sur 2 années le montant de la subvention pour les Assises 2019 et les Prix, soit au total 500 € pour les Plumes et 5 000€ pour les Assises.

Il propose par ailleurs que les frais occasionnés par le présent CA soient rattachés à l'exercice suivant.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Colloque Orléans : dans le budget définitif du colloque, le montant de la subvention de l'UFUTA s'élève à 684,90€. Pour permettre au trésorier de régulariser, le Président suggère que le vote du compte financier – qui est arrêté au 31 août – ne soit pas arrêté ce jour. Vote à l'unanimité.

3. Dossiers en cours

La garantie voyages

Le président rappelle la décision de sursoir au projet lors de l'AGO.

Il propose que le trésorier reprenne le dossier :

- Relancer pour obtenir une proposition écrite confirmant ce qui a été dit lors de l'AG : label, pas d'intermédiaire pour l'UFTA.
- Prendre contact avec la MAIF qui est prête à jouer le même rôle que Groupama (dossier Génération Mouvement.). Mais pour ce faire il faut adhérer à l'UNAT qui donne la garantie financière - ce que ne fait pas la MAIF- Il faut que l'Ufuta adhère à Atout France (adhésion faible de l'ordre de 15 € environ)

Le point Annulation voyage de la MAIF n'est pas pris en cas de maladie ou accident existant avant la souscription du contrat.

Il souhaite que le dossier avance très rapidement d'ici fin décembre en respectant le cadre donné par l'AG
On instruit le dossier, puis on passe une convention avec Génération Mouvement.

Partage de conférenciers

François AMBOLET reprend le dossier que Christine MIEGGE avait en charge au début. Son activité professionnelle et son implication dans l'UTL de Gap ne lui permettent pas de poursuivre. Le Président tient à la remercier pour le travail qu'elle a effectué et remercie M. AMBOLET de prendre la suite.

Les fichiers sont sur le site, on peut télécharger. Le système devrait être opérationnel à la Toussaint

Suivi de la convention multipartite

Le Président prévoit de demander un rendez-vous avec le Président de la CPU. Les points à aborder :

Relations UFUTA / CPU

Localisation du siège de l'UFUTA

Convention à prolonger

Ajouter l'Association des Régions de France dans les signataires de la convention.

Aide aux projets

Le règlement du soutien aux projets figure sur le site de l'Union. Il faudra envoyer un courrier d'appel à projet aux structures

4. Mises à jour à effectuer

Le site internet : travail important, à étudier ultérieurement

L'annuaire : 6 ajouts à introduire ainsi que la mise à jour de changements

5. Les Assises 2019

Concours et communications : envoyer les courriers de rappel en septembre, notamment celui du président du comité scientifique.

Fin novembre-début décembre : nouveau rappel - et aussi lors de la journée des dirigeants

Envoyer une lettre aux structures pour une diffusion auprès de leurs adhérents.

Etudier la possibilité de diffuser les textes dans les structures.

6. Calendrier

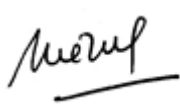
Proposition d'invitation des dirigeants pour les prochains CA : Nice, Nantes, Saumur, Saint-Nazaire, Besançon, Eaubonne, Melun, Meaux, Limoges, Le Mans.

Dates des prochaines réunions

CA : 16 octobre 2018, 11 décembre 2018, 22 janvier 2019, 2 avril 2019. A prévoir un CA en janvier-février.

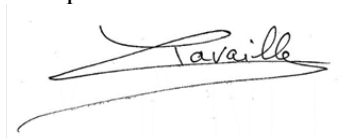
Journée des dirigeants : 5 février 2019 (à confirmer avec la Cité des Sciences) Les pistes des points à proposer pourraient être : le reçu fiscal (cf CADREF), le paiement des cours (Limoges) avec un juriste du droit du travail

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE